



GROUPE D'ACTION INTERNATIONAL DES PROCUREURS ANTICORRUPTION

DÉCLARATION COMMUNE

20 mars 2025, Londres

GROUPE D'ACTION INTERNATIONAL DES PROCUREURS ANTICORRUPTION

DÉCLARATION COMMUNE

1. Au regard de la menace dont elle est porteuse et des graves dommages que cause la corruption, nous sommes fermement déterminés à lutter contre ce phénomène dans le cadre des systèmes juridiques nationaux et internationaux applicables.
2. Au regard de la nature complexe et internationale de la menace, nous savons que notre succès dépendra d'une coopération efficace ainsi que de la poursuite des relations étroites que nous avons tissées.
3. Afin de renforcer nos efforts conjoints, nous avons décidé de constituer le Groupe d'Action International des Procureurs Anticorruption.
4. Le groupe d'action se fixe, en tant que chef de file et unité opérationnelle renforcée, les objectifs suivants:
 - l'échange régulier de vues et de stratégie ;
 - la proposition d'actions de coopération dans le cadre d'affaires individuelles ;
 - le partage optimisé de bonnes pratiques afin de tirer pleinement parti de notre expertise respective ;
 - la conception de projets de coopération opérationnelle.
5. D'un commun accord, nous proposerons à d'autres autorités de poursuites engagées dans la lutte contre la corruption internationale, partageant les mêmes valeurs, de rejoindre notre groupe d'action.

Nick Ephgrave QPM,
directeur du Serious Fraud
Office, Royaume-Uni



Stefan Blättler,
procureur général de la
Confédération Helvétique



Jean-François Bohnert,
procureur de la République
financier, France



Parquet national
financier